

Triathlon de la Baie : carton noir pour José Jeuland

H. Landemaine herite du podium

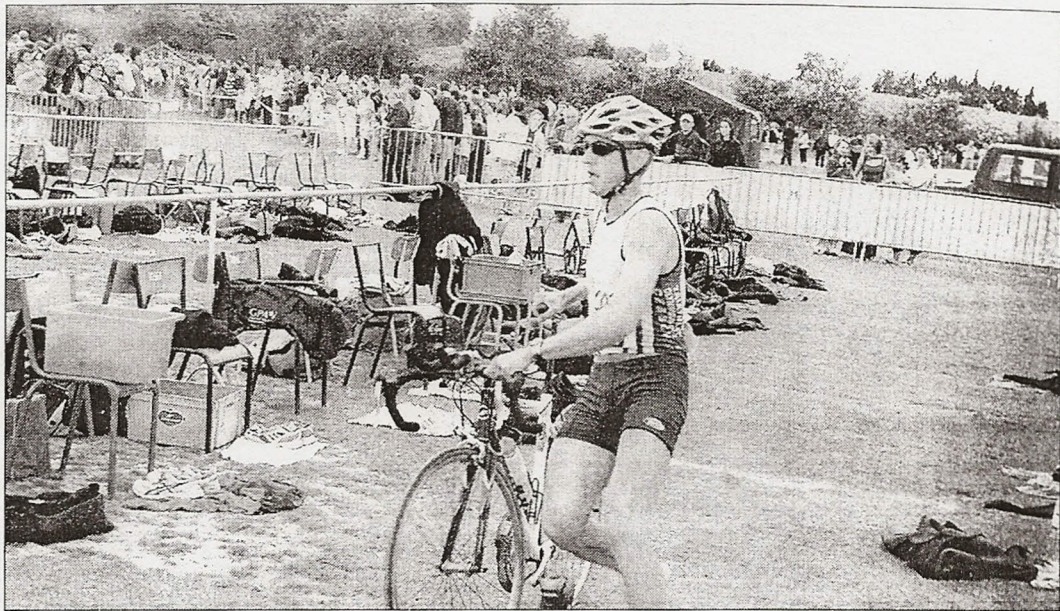
La quinzième édition du triathlon de la Baie avait recueilli le plateau habituel. Le spectacle, samedi soir, était donc bien à la hauteur. Mais l'événement majeur allait se situer après l'arrivée. Les commissaires ont en effet déclassé quatre athlètes, dont le Breton José Jeuland, vainqueur sur la ligne. Motif : entente illicite pour revenir sur le leader de la course.

Cela s'appelle un carton noir, et cela s'avère impitoyable. Jeuland (1^{er}), Briand (4^e), Kauffmant (6^e) et Pochon (7^e) ont ainsi été rayés du classement de l'épreuve pour avoir organisé la poursuite en peloton contre Bertrand Siffroy. Nous sommes alors sur la partie vélo, et le Rennais a pris ses responsabilités devant, suivi du Morbihannais Barbet, que l'on avait vu sortir en tête du parcours de natation.

Siffroy va conserver 25 secondes d'avance à l'amorce du troisième volet, la course à pied. À ses trousses, le Francilien Pochon, Etienne Barbet, et tout un groupe où se sont jusque-là tenus à l'abri les Cessonnais Jeuland et Briand. Et c'est là que tout bascule. « J'ai pu revenir assez facilement sur Bertrand Siffroy dès le premier kilomètre, raconte José Jeuland. Ensuite, j'assure et gagne mon premier triathlon individuel de l'année... »

Préserver l'image de l'épreuve

Heureux assurément le jeune (20 ans) et talentueux triathlète, originaire du pays de Vitré. Mais pas pour longtemps. Car les commissaires ont vu et mal accepté l'entente illicite qui,



Bertrand Siffroy vire en tête à l'issue du parcours cycliste. La suite lui sera fatale.

dans une épreuve à caractère strictement individuel, a permis d'établir un classement renvoyant notamment Siffroy au cinquième rang. Jeuland n'ira donc pas sur le podium, et Hermann Landemaine, arrivé second, se voyait promu au palmarès, non d'ailleurs sans avoir totalement levé le doute le concernant.

Bien entendu, les organisateurs étaient navrés d'un tel dénouement. « On cherche à préserver l'image de cette épreuve, où l'aspect convivial doit rester la ligne directrice. Ce genre d'incident est dommageable... » concluait Sébastien Gautier, maître d'œuvre local.

La rigueur appliquée a toutefois démontré que le respect de l'éthique sportive était resté prioritaire.

Le classement (228 partants) : 1. H. Landemaine (Mayenne) en 55'14" ; 2. E. Barbet (Larmor-Plage) à 32" ; 3. B. Siffroy (Cesson) ; 4. F. Hareng (Rouen) ; 5. E. Cerisel (Caen) ; 6. A. Chaucurdie (Caen) ; 7. N. Rousseau (Caen) ; 8. R. Bouttier (Rennes) ; 9. T. Salloux (St-Nazaire) ; 10. J-B. Mairesse (Villepinte 93) ; 11. C. Pilatte (Gonfreville) ; 12. E. Vas-selet (Issy-les-Moulineaux) ; 13. X. Mathis (Cesson) ; 14. M. Hervieu (Caen) ; 15. E. Cléroux (Rennes) ; 16. M. Forteaux (Issy-les-Moulineaux) ;

17. G. Mary (Caen) ; 18. F. Mary (Caen) ; 19. C. Deboes (Littoral 59) ; 20. P. Boison (Caen) ; 21. M. Royer (Val-Saint-Père) ; 22. B. Mattei (Cheminots Caen) ; 23. M. Danin (Val-Saint-Père) ; 24. G. Hérou (St-Quentin-en-Yvelines) ; 25. A. Maquaire (Caen).

Première féminine : Corinne Laubé (Cesson).

Cross de 9,900 km (lever de rideau, 51 partants) : 1. S. Lebreton (Granville) 32'55" ; 2. M. Loisei 33'20" ; 3. D. Hardy 35'30" ; 4. C. Jouault ; 5. N. Héroux ; 6. C. Guenay ; 7. L. Vaintan ; 8. R. Martin ; 9. A. Fougères ; 10. J-L. Girault.